



Rubrique: Poursuites pour dettes
Sous-rubrique: Commination de faillite
Date de publication: SHAB 29.04.2022
Publications supplémentaires: KABFR 29.04.2022
Date d'échéance prévue: 29.04.2023
Numéro de publication: SB07-0000000253

Entité de publication
Office des poursuites de la Gruyère, Rue de l'Europe 10, 1630 Bulle

Commination de faillite DH Concept Habitat Sàrl

Débiteurs:
DH Concept Habitat Sàrl
CHE-224.408.226
Chemin du Guet 2
1635 La Tour-de-Trême

Créanciers:
Banque Cantonale de Fribourg
CHE-108.954.576
Boulevard de Pérolles 1
1700 Fribourg

Indications sur le commandement de payer:
Numéro du commandement de payer:
980924 du: 05.04.2022

Créances:
CHF 4200

Coûts supplémentaires:
Frais de poursuite hors coûts de publication

Motif de la créance:
Solde du prêt COVID no 30 01 557.604-00, ouvert au nom de DH Concept Habitat Sàrl, non couvert par la caution.

Remarques juridiques:
Si la présente créance, à laquelle s'ajoutent les intérêts, les frais de poursuite et les coûts de publication, n'est pas acquittée dans les 20 jours, le créancier peut requérir la faillite du débiteur auprès du tribunal compétent.

Si le débiteur estime n'être pas sujet à la poursuite par voie de faillite, il peut porter plainte auprès de l'autorité de surveillance dans les 10 jours (art. 17 LP). Il a en outre la faculté de présenter un projet de concordat au juge du concordat (art. 173a LP).

Remarques juridiques complémentaires:

En vertu de l'art. 33 al. 2 LP, les délais assignés par les présents actes sont prolongés de 20 jours. La commination de faillite est notifiée aujourd'hui le 29 avril 2022 au débiteur par insertions dans la Feuille officielle suisse du commerce et dans la Feuille des avis officiels du canton de Fribourg.

Point de contact:

Office des poursuites de la Gruyère
Rue de l'Europe 10
1630 Bulle

Remarques:

La notification se fait par publication lorsque le débiteur n'a pas de domicile connu art. 66 al. 4 LP.